

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-REC-GAR-20-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

Date de fin de publication : 28/12/2018

**REC – Sûretés et garanties du recouvrement – Garanties du
recouvrement**

Positionnement du document dans le plan :

REC - Recouvrement

Sûretés et garanties du recouvrement

Titre 2 : Garanties du recouvrement

Le présent titre est divisé en quatre chapitres :

- les mesures conservatoires (Chapitre 1, [BOI-REC-GAR-20-10](#)) ;
- les sûretés judiciaires (Chapitre 2, [BOI-REC-GAR-20-20](#)) ;
- les mesures conservatoires particulières portant sur le fonds de commerce (Chapitre 3, [BOI-REC-GAR-20-30](#)) ;
- le cautionnement (Chapitre 4, [BOI-REC-GAR-20-40](#)) ;